



CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR UN EXAMEN GRADE EN DEPARTEMENT

Examens Grades 1^{er} et 2^{ème} DAN Karaté et Disciplines associées

Le Dimanche 6 mai 2018

L'horaire et l'adresse de la salle vous seront communiqués sur votre lettre de convocation.

Veillez prendre note que le passage de grade est un examen d'Etat et que les candidats doivent prévoir une journée de disponible. Jusqu'à l'annonce des résultats, il est demandé aux candidats de rester en kimono.

1 – **LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPOSE :**

Du passeport sportif **A JOUR** :

- Page licences
- Page grades club
- Page certificat médical
- Page grades fédération attestant de la date d'obtention de votre 1 Dan
- Page des unités de valeur acquises

2 - **A JOINDRE**

- Une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- L'attestation historique des licences
- Le formulaire d'inscription du Comité Départemental avec photo
- Un chèque de 50 euros correspondant aux frais administratifs (A l'ordre du Comité Départemental de la Manche)
- D'une enveloppe libellée au nom et adresse du candidat affranchie au tarif lettre, format 16 x 23
- S'il y a lieu, une attestation permettant d'obtenir des bonifications ou unité (Arbitre)

Envoi du dossier d'inscription 30 jours francs avant la date d'examen.

Nota : Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera rejeté et retourné, en application du règlement de la CSDGE.

Sébastien JARDIN
Responsable Départemental des Grades
06.75.06.84.32